

## Comment verser les 13% ?

### 1 - Télécharger le bordereau de versement sur notre site

[www.aideravar.com](http://www.aideravar.com)

### 2 - Remplissez-le et envoyez-le

- Par courrier à :

IME LA FREGATE, Service comptable  
62 chemin de Moneiret  
83200 TOULON

ou

- Par e-mail à :

[ime.fregate@orange.fr](mailto:ime.fregate@orange.fr)

### 3 - Effectuez votre versement

- Par virement :

IBAN: FR76 1831 5100 008 0026 1316 420  
BIC: CEPAFRPP831  
Titulaire du compte:  
IME LA FREGATE, Ass. AIDERA VAR

ou

- Par chèque :

à l'ordre de l'IME LA FREGATE et à adresser par courrier à l'adresse ci-dessus. Indiquez au dos de votre chèque « Taxe d'apprentissage ».

A réception, nous vous transmettrons un reçu libératoire.

**Autre moyen :** le versement de subventions sous forme de matériels à visée pédagogique de qualité, est possible (tablettes, ordinateurs, matériel de vidéo, matériel scolaire...).

## Qui est redevable?

La taxe d'apprentissage est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut : entreprise individuelle ou société, entreprise commerciale, industrielle, artisanale...

**Avec la loi « Avenir Professionnel », vous pouvez décider de l'affectation du solde de votre taxe.**

## Comment est-elle calculée ?

Calculée sur 0.68% de votre masse salariale, la taxe d'apprentissage est versée comme suit:

- **Le quotat : 87%** de la taxe est versée à votre Opérateurs de Compétences chargé d'accompagner la formation professionnelle (OPCO).
- **Le barème ou solde : 13% de la taxe est versée directement à l'établissement de votre choix.**

## A quel moment la verser ?

L'entreprise assujettie doit acquitter la taxe d'apprentissage **avant le 1<sup>er</sup> juin** de l'année suivant le versement des salaires concernés.

**Notre code UAI : 0831661 E**



# VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE, UN ENGAGEMENT ETHIQUE

**N° UAI DE L'IME LA FREGATE:**

**0831661E**

## Contact Taxe d'Apprentissage

IME LA FREGATE  
Madame Anne Laure SABRAN  
Directrice des établissements et services  
62 chemin de Moneiret  
83200 TOULON  
04 98 07 23 10  
[ime.fregate@orange.fr](mailto:ime.fregate@orange.fr)

AIDERA VAR  
Madame Laurence PERNICE  
Présidente  
06 03 58 01 29  
[contact@aideravar.com](mailto:contact@aideravar.com)  
[www.aideravar.com](http://www.aideravar.com)



## Un Lieu d'Affectation: L'IME LA FREGATE

L'Institut Médico-Educatif « LA FREGATE », géré par l'association AIDERA VAR, est un établissement d'enseignement privé reconnu par le Ministère de l'éducation Nationale et à ce titre peut percevoir la taxe d'apprentissage.

Depuis 2008, l'IME LA FREGATE accueille 22 enfants autistes âgés de 6 à 20 ans en semi-internat ou internat. Une unité d'enseignement avec un enseignant détaché du Ministère de l'Education Nationale, permet l'accompagnement dans la scolarité, individuellement ou collectivement, des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers liés à leur handicap.

Le travail de l'institutrice s'inscrit dans le projet global de l'établissement dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Les locaux sont aménagés de façon à permettre aux enfants de vivre au sein de l'établissement en petits groupes autonomes : 4 ateliers répondent ainsi aux activités de socialisation et d'éducation à l'autonomie.

La prise en charge repose sur les besoins personnels de chaque enfant en proposant des activités dans les domaines spécifiques qui marquent les traits autistiques : communication, relations sociales et comportement.

Depuis 2015, l'IME LA FREGATE a étendu son projet d'établissement à une Unité d'Enseignement « Le Canot Major » en maternelle. Cette unité et son enseignante spécialisée accueillent 7 jeunes enfants autistes de 3 à 6 ans dans une classe installée au sein d'une école

maternelle, en milieu scolaire ordinaire.

En 2017, grâce à un nouveau local « L'ANNEXE », extension de l'IME, un renforcement de la scolarisation est devenu le point central des projets individuels des enfants. Pour les « Préados » et « Ados », il s'agit aussi de découvrir et de développer l'aptitude aux activités de travail : c'est le lieu d'ateliers « Pré professionnels » des plus grands.

L'établissement plébiscite aussi l'usage des technologies numériques (PC, tablettes, robots...), facilitateurs d'apprentissage. Un éducateur scolaire informatique assure la formation aux logiciels adaptés.

En choisissant de verser votre taxe d'apprentissage à l'IME LA FREGATE, vous permettez à des enfants et jeunes adolescents atteints de troubles autistiques de bénéficier des innovations pédagogiques et didactiques favorables à leurs apprentissages, à devenir plus autonome et à trouver des conditions qui leur permettent de devenir des élèves à part entière.

Afin d'aider les équipes dans leur mission auprès des personnes handicapées, nous avons besoin d'entreprises qui partagent nos valeurs et accompagnent nos projets.

**N° UAI de l'IME LA FREGATE :  
0831661E**